



Claude Duboc  
Responsable de rubrique

Seuls les textes figurant dans la version téléchargeable du Manuel de formation technique font référence.  
Site de la CTN: <http://ctn.ffessm.fr> ou bien site de la FFESSM: <http://ffessm.fr>  
puis onglet "plongée en scaphandre (technique)".

## Le mot du président



Mes amis, plongeurs et plongées,

Suite à la sortie des arrêtés concernant la nouvelle filière professionnelle, créant le BPJEPS, le DEJEPS et le DESJEPS, les questions sont nombreuses. Il nous est malheureusement très difficile de répondre dès à présent à toutes ces questions, pour la simple raison que ces arrêtés ne sont pas complets. Les contenus de formation du DE et DES, ainsi que la méthode d'évaluation de ces trois diplômes, sous la forme d'unités de compétence capitalisables, ou d'un examen final, ne sont pas encore connus.

Concernant les questions plus générales, ainsi que les équivalences entre nos brevets et les BP, DE et DES, vous pouvez consulter, sur le site de la FFESSM, un article de Jean-Louis Blanchard qui répond à la plupart des interrogations que vous pourriez vous poser à ce stade du projet.

Nous sommes également à l'aube d'un changement majeur dans le *Code du sport*, qui va réunir en un seul document les plongées à l'air et aux mélanges. Il va de soi que la CTN vous tiendra au courant, au fur et au mesure des sorties de toutes ces nouveautés.

Je vous souhaite de bonnes bulles pour cette fin d'année 2011 et vous donne rendez-vous pour 2012.

## Les échos de la CTN

Après la pause estivale qui a été propice aux belles plongées, la CTN a repris le cours de ses activités et l'assemblée des présidents de CTN s'est réunie le 10 septembre à Marignane sous la présidence de Jo Vrijens. La réunion a débuté, comme à l'accoutumée, par la communication d'une série d'informations présentées par le président.

- Joël Talon, instructeur régional de Sud Atlantique, nous a quittés. C'était un personnage particulièrement attachant et un bénévole qui ne ménageait pas sa peine. Beaucoup d'entre nous ne le connaissaient que par la qualité de son site consacré à la pédagogie. La CTN présente ses condoléances à sa famille.

- La promotion des MF2 2012 portera le nom de Guy Poulet, qui fut président de la CTN, récemment décédé.

- Deux brefs rappels réglementaires de la CTN: la possession de la carte RIFAP est obligatoire pour la présentation de tous les examens à partir du N3 et la possession de ce niveau est obligatoire pour se présenter à l'examen de guide de palanquée, depuis le 15 septembre.

- Les nouvelles aptitudes fédérales résultant du nouveau *Code du sport* se mettent progressivement en place: environ 600 cartes ont été délivrées. Il convient d'assurer la promotion de ces nouvelles possibilités auprès des clubs.

- La réunion administrative du collège des IN se tiendra lors de l'AG nationale à Lille du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2012.

- Une précision concernant les N2 et N3. Il est possible d'acquérir les différentes compétences dans des structures différentes, mais chacune d'elles est une unité qui ne peut être validée que dans le cadre d'une même équipe pédagogique. Il est recommandé que la délivrance du brevet complet soit faite par la structure ayant validé la dernière compétence.

### Les qualifications handisport

Le cursus handisub FFESSM/FFH est sorti et les contenus de formation sont disponibles sur le site de la CTN dans le MFT, Pascal Chauvière apporte différentes précisions sur ces qualifications.

### Le point sur la nouvelle épreuve du MF1: la remontée tous moyens

Après une discussion technique très argumentée, la CTN adopte une position commune afin d'harmoniser les différentes pratiques régionales. Ces précisions portant sur les conditions de réalisation et les critères d'évaluation feront l'objet d'une publication dans le MFT.

### Les ATP (autres types de participation)

Le délégué du collège, Jean Noël Trucco, a présenté à la CTN quelques précisions sur ces activités fédérales qui peuvent se pratiquer sans posséder de licence. Il convient d'abord de rappeler que sous ce sigle on place les baptêmes, les packs découverte, les étoiles

de mer, les packs rando ainsi que les ATP collectifs pour groupes de mineurs accompagnés. Il convient de développer les ATP car ils constituent une promotion pour nos activités fédérales.

### L'UC7 b du stage en situation du MF1

Le plongeur P5 devrait-il avoir cette unité par équivalence. Aucune majorité ne s'est manifestée dans cette voie, car les compétences du P5 se limitent à l'organisation de l'exploration.

### Le point sur les modifications du Code du sport en 2012

Actuellement quelques modifications ou ajustements sont en discussion au ministère. En l'état actuel, aucune décision n'a encore été rendue publique.

### Les nouvelles filières professionnelles

Quelques précisions ont été apportées quant à la situation des qualifications fédérales dans la nouvelle grille professionnelle. Cf. l'article paru dans le précédent numéro.

### Les équivalences ANTEOR et RIFA UC 4, 5 et 6

Les infirmiers hyperbares peuvent dorénavant prétendre à obtenir la carte ANTEOR ainsi que les UC 4, 5 et 6 du RIFA au même titre que les infirmiers anesthésistes.

Rendez-vous est pris pour la prochaine CTN le 21 janvier 2012. ■

# La remontée d'un plongeur en difficulté

C'est avec l'apparition du nouveau Code du sport, en juin 2010, que nous avons vu naître l'appellation "intervention sur un plongeur en difficulté", et ce n'est que depuis septembre 2010 que la CTN a pris la décision (entérinée par le CDN d'octobre 2010) d'appliquer cette nouvelle appellation à nos formations. Les intitulés "Assistance et sauvetage" ne sont donc sortis de notre vocabulaire que depuis peu de temps, et beaucoup "d'anciens" ont encore des difficultés à s'en séparer.

Pourquoi ce changement de nom pour des exercices bien ancrés dans notre bon vieux système, et que tout le monde maîtrisait à merveille? La confusion entre assistance et sauvetage règne depuis toujours, et la dernière en date était un commentaire d'un moniteur à travers une question sur le site, où ce dernier s'indignait de ce changement: "C'était tellement plus facile avant, lorsqu'on est inconscient, on fait un sauvetage, et quand tout va bien on fait une assistance". Oui, bien sûr! Puis lorsque l'on assiste quelqu'un, on le sauve et pour le sauver, on l'assiste!

Donc devant cette pagaille quasi généralisée nous avons profité de ce nouveau CdS pour harmoniser notre terminologie.

## Dans quel cas faisons-nous une intervention sur un plongeur en difficulté?

Identifions tout d'abord les situations (99 %) que nous rencontrons le plus souvent:



Faut-il maintenir le détendeur ?



Les méthodes sont nombreuses...

**1.** Une petite panique d'un niveau 1 avec de l'eau qui entre dans le masque ou qui a des difficultés à inspirer sur le détendeur...

**2.** Un essoufflement, soit à 20 m pour un N1 ou un N2 en autonomie, soit à 40 m pour un N2 encadré, soit à 60 m par un N3 en autonomie.

**3.** Une narcose, soit à 40 m par un N2 encadré soit plus profond pour un N3 en autonomie.

Il va de soi que cette liste n'est pas exhaustive, et vous voyez également que j'ai occulté de façon volontaire la syncope, nous reviendrons à la fin sur cette situation extrême, qui fait heureusement partie des exceptions, et nous allons nous focaliser, pour l'instant, sur les situations qui surviennent bien plus souvent.

## Comment intervenons-nous sur un plongeur en difficulté?

Les méthodes et prises sont presque aussi nombreuses qu'il y a de moniteurs, mais nous allons aborder quelques points communs qui sont essentiels, ainsi que quelques erreurs à éviter, parfois encore bien ancrées. Il va de soi que nous partons d'une situation en plongée normale où les deux personnes sont équilibrées.

**1. Saisir:** la première action est de saisir la personne pour éviter soit qu'elle descende, soit qu'elle tente de regagner la surface avec une vitesse probablement déraisonnable.

**2. Gonfler:** en même temps que l'on saisit, il faut gonfler un des deux gilets.

**Lequel?** Je dirais que cela n'a pas beaucoup d'importance, chaque moniteur a sa version. **Combien de temps dois-je gonfler?** Dès que l'on monte on arrête d'appuyer sur l'inflateur. De toute façon, le volume d'air introduit dans le gilet peut être faible puisque les deux plongeurs sont équilibrés.

## Comment la montée est-elle perçue?

Chaque moniteur a ses astuces, les bulles montent moins vite, le fond s'éloigne, on le sent à ses oreilles. Personnellement, pour vérifier ma vitesse sur l'autoroute je ne regarde pas si les arbres sur le côté défilent vite ou pas, mais mon compteur. Il en est de même pour le décollage, il suffit de regarder ses instruments c'est beaucoup plus précis que le fond ou les bulles.

**3. Communiquer:** dès que la remontée s'entame, il convient de se préoccuper de la personne en difficulté en lui demandant si ça va, et de lui dire que vous allez remonter. Il ne sert à rien de communiquer avant d'intervenir, ce n'est pas parce que vous allez lui demander s'il va bien que ça va être le cas, s'il vous a dit qu'il ne va pas bien une seconde avant.

## 4. Gestion de la remontée:

**La prise.** Il n'y a pas de "prise type" mais, de nouveau, le bon sens fait qu'il faut mieux être de face pour avoir notre plongeur en visuel, puis de tenir son gilet avec une main, pas trop près, pour qu'il puisse avoir de l'espace, et il n'est pas nécessaire, dans 99 % des cas, de lui tenir son détendeur. Faire corps, tenir les jambes et passer le bras sous la sangle pour tenir le détendeur sont des méthodes hors âge et révolues depuis longtemps.

**La vitesse.** Il est recommandé de quitter le fond "rapidement" mais très vite on se doit d'adopter la vitesse correspondant à celle préconisée par votre moyen de décompression (généralement environ 10 m/minute). Il va de soi qu'il faut faire en sorte de vider les deux gilets simultanément et non pas vider un gilet complètement avant d'en vider un autre, ce qui entraînerait de ce fait un déséquilibre considérable. Je préconise l'utilisation de la purge rapide, avec de petits coups, plutôt que la purge lente qui peine à ralentir





Quel gilet gonfler ?

© P.M.R.

►►► une remontée si celle-ci devient trop rapide. En tout état de cause, il faut purger souvent les gilets, en agissant sur de **tout petits volumes**, afin de ne pas provoquer des grosses variations de vitesse, voire des arrêts, ou pire encore, des redescentes.

**Rassurer.** Pensez à votre plongeur et rassurez-le, en lui demandant de temps en temps s'il va bien.

**4. L'approche de la surface:** le moment où l'on aborde la zone près de la surface est important, et il s'agit de ralentir notre ascension à partir de 10 m, pour purger l'ensemble des gilets vers 5 m et effectuer un

arrêt franc entre 3 et 5 m. Un **tour d'horizon** permet ensuite de voir si la surface est dépourvue de dangers, et on peut faire surface, gonfler les gilets et appeler le bateau. Il est intéressant de jeter un coup pendant cette approche de la surface sur l'ordinateur de votre assisté, afin de prendre connaissance de son éventuelle décompression.

**Les questions le plus souvent posées**  
*Puis-je utiliser mes palmes ?*

Bien sûr, dès lors que les palmes ne deviennent pas le moteur principal de l'exercice. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles on ne fait pas corps en tenant les

jambes, vous vous priveriez d'une partie de votre motricité et de 100 % de vos moyens d'équilibre.

**Puis-je regonfler mon gilet en cours de remontée ?**

Évidemment, l'objectif est de regagner la surface et partir sur un poumon ballast extrême peut avoir des conséquences graves. Il va de soi que, dès qu'il s'agit d'un examen, le seul fait de devoir regonfler vous pénalise mais ne vous élimine pas.

**Que dois-je faire s'il perd son détenteur ?**

Nous y voilà, dans 99 % des cas ceci n'arrivera pas mais dans le cas d'une perte du détenteur remettez-lui en bouche une 1<sup>re</sup> fois. S'il perd de nouveau son détenteur, les choses se gâtent et une perte de connaissance peut suivre. L'une des possibilités est de passer à la prise évolutive, proche de celle de la DTH, traitée ci-après.

**La syncope**

Cette syncope est caractérisée par un état d'inconscience qui, heureusement, n'arrive qu'extrêmement rarement. C'est d'ailleurs pour cette fréquence très faible que je préfère insister plutôt sur les méthodes à utiliser pour intervenir sur des incidents, qui sont beaucoup plus fréquents, et que chaque guide de palanquée peut rencontrer un jour. Si néanmoins, un jour, vous êtes confronté à une syncope, il est possible de passer à la prise dite évolutive en passant sur le côté telle une DTH et d'utiliser la ficelle du haut de la purge rapide de votre victime, qui se trouve de fait devant votre visage, pour ralentir votre remontée. ■

## Promotions 2011 des MF2 : Dr Paul-Louis Servettaz (1914-2003)



P.-L. Servettaz a fait du lac d'Annecy une référence en Europe.

Né en août 1914 au bord du lac Léman, l'histoire retiendra de ce Savoyard son engagement au service des autres, que son métier de chirurgien fortifia, et que ses activités d'élu de la ville d'Annecy motivèrent, pour le développement de la qualité de vie de chacun dans un environnement préservé. Précurseur dès les années cinquante de ce qui deviendra la grande aventure moderne de l'écologie avec comme réalisation exemplaire la sauvegarde des eaux du lac d'Annecy récompensé en 1972 par le "Prix européen pour la protection de la nature et l'aménagement du territoire" et en 1985 par le Prix international de l'ONU. En charge du bureau d'hygiène de la ville, il constata la pollution des eaux du lac, déversoir des égouts des communes riveraines qu'il fallait collecter et rejeter dans une usine de traitement, car celui-ci était également le réservoir naturel de l'eau alimentaire de nombreuses collectivités et bien sûr, espace de loisirs aquatiques et nautiques. Les travaux commencés en 1957 permirent 8 ans plus tard d'obtenir un lac d'une pureté devenue exception-

nelle, d'une eau transparente de plus de 10 mètres et assainie au point de servir de référence comme le "lac le plus pur d'Europe". Actuellement en cours, son classement au patrimoine mondial de l'UNESCO pour "le rôle de l'homme dans la sauvegarde de l'espace naturel." Dans le même temps, cet homme curieux de la nature découvrit la plongée sous-marine en 1956 au Club Med, et comprit tout l'intérêt à développer et faire partager cette nouvelle discipline ludique et sportive auprès des Savoyards. Ce fut une époque de recherche d'informations, gravitant autour d'ouvrages, photos et films que proposaient les Cousteau, Rebikoff, Tailliez et autres pionniers. Ce fut également une période faite de joie et d'enthousiasme dans la rencontre de nouveaux adeptes motivés, rassemblés dans sa maison du bord du lac autour d'un moniteur nouvellement diplômé national (n° 17) Georges Rollet, et... d'un énorme compresseur posé sur la pelouse ! Époque merveilleuse et héroïque. Ainsi, fut créé en 1962, le Club subaquatique alpin dont il fut le président fondateur.

Son parcours "d'homme-grenouille" - emblème du club - continua en 1957 par son 1<sup>er</sup> échelon, la découverte des fonds transparents de la Grande bleue à Cassis avec Girault et Manganelli, St Raphaël avec Delonca, Le Lavandou avec Léo Milliand, le Touring club de France et également la réalité des plongées difficiles ou à risques en eaux douces, froides et profondes. C'est ce qui motiva pour partie les membres du comité directeur national de la FFESSM pour décider de l'organisation de son assemblée générale nationale en 1967 à Annecy, démontrant tout l'intérêt qu'elle portait aux clubs et plongeurs de France, éloignés des bords de mer.

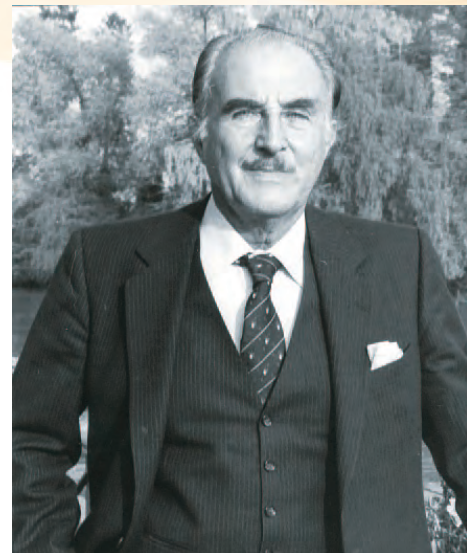
Moniteur national n° 125, Paul Louis Servettaz profita de ses nouvelles qualifications, pour mettre à profit son expérience médicale, s'investir dans une modernisation des techniques de réanimation des noyés en eaux douces ou salines avec son confrère Tailleur, puis au sein de la FFESSM et progressivement avec détermination dans la commission médicale, pour proposer des voies, programmes ou recommandations allant dans le sens d'une structuration de la plongée. Vice-président de la Fédération, il était particulièrement lié, tant sur le plan relationnel que scientifique, au Professeur Chouteau, aux Dr Xavier Fructus et Raymond Sciarli et d'autres notoriétés qui conduisirent cette fédération à sa place exemplaire dans le monde associatif.

Sensibilisé très tôt à la médecine hyperbare et à son utilisation thérapeutique, dont il fit usage à titre personnel, axé sur le développement du caisson de recompression - bien avant qu'il l'éprouvât lui-même longuement suite à une remontée tardive de plongée ! - il rendit hommage dans ses publications et interventions à Paul Bert et à ses travaux sur la dissolution des gaz, symbolisant à ses yeux que dans la recherche scientifique, de nom-

breuses découvertes peuvent être comprises et utilisées de nombreuses années plus tard. C'est ainsi qu'il se passionnait pour les multiples expériences de la "Maison sous la mer" que développa le Cdt Cousteau en Méditerranée ou en mer Rouge, avec Albert Falco et notamment son filleul de plongée Claude Wesley, à qui il fit découvrir la plongée autonome... à Annecy, tout comme le cinéaste sous-marin Christian Pétron.

Tout au long de sa vie, il soutint le développement de la plongée à tous niveaux, formatrice à la discipline face aux éléments, et à la maîtrise de soi en toutes circonstances, proposant de dépasser l'approche ludique et la joie de la découverte du monde sous-marin, pour la compléter par une sensibilisation éducative de la vie de la mer en général, et son utilisation raisonnable. Il pensait que cet accès privilégié au monde sous-marin était une chance formidable d'accéder à une démarche écologique didactique, par une prise de conscience individuelle, fondamentale pour participer à la préservation de ce patrimoine vital pour les générations à venir. Il rappelait sans cesse son rôle de "veilleur" et "d'éveilleur de consciences" à ses multiples auditoires, concernant les risques biologiques créés par la terre et l'air sur le milieu marin, anticipant, bien précocement et loin de l'usage politique, les questions de ce jour, montée des eaux, disparition des espèces halieutiques et végétales, assainissement de nos effluents, etc.

Il soutint également le développement de la plongée dite utilitaire, puis professionnelle dès la création du club annécien, avec l'ouverture de formations à la plongée aux gendarmes de Haute Savoie et aux pompiers dont il était le médecin colonel départemental, en complément de la formation de sauveteurs réanimateurs qu'il donnait dans la province Dauphiné-Savoie à tous ceux médecins, infirmiers ou professions de secours au



Un homme au service du bien commun.

service de la sécurité des autres. Il encourageait également les expériences difficiles des recherches hydrologiques et spéléologiques de notre environnement montagneux, leurs positionnements cartographiques et la détection des zones fragilisées à la pollution en altitude, tout comme l'archéologie dans les palafites du lac sous la directive de la Direction régionale de l'archéologie de Rhône Alpes.

La commission technique nationale a choisi le nom du Dr Paul-Louis Servettaz pour les promotions Mf2 de l'année 2011, portant ainsi cette vitalité généreuse et enthousiaste au service du bien commun.

"Les collectivités ont les lacs qu'elles méritent, dont elles tirent orgueil ou honte", disait-il. L'exemple du lac d'Annecy sera la fierté de notre génération. Il en sera de même pour tous les éléments aquatiques, rivières et mers, grâce auxquelles nous vivons. Il vous appartient dès aujourd'hui d'en être les veilleurs et les acteurs. ■

Louis Servettaz

## Session Mf2 Niolon Septembre 2011



Une promotion de 33 candidats.

La dernière promotion à l'examen du Mf2 pour cette année a réuni un nombre important de candidats venus de presque toute la France, et même de Suisse.

33 candidats issus de Bretagne, d'île de France, de l'Est, de la région Rhône Alpes, de Provence, de la Côte d'Azur, d'Aquitaine, de Suisse et de La Réunion se sont exercés pendant toute la semaine aux épreuves pratiques théoriques et pédagogiques avec enthousiasme et détermination. Pour assurer l'encadrement technique et pédagogique, les instructeurs nationaux sont également venus d'horizons variés : de l'hexagone bien sûr, mais aussi d'outre-mer avec la présence de La Réunion, de Mayotte et de la Polynésie française, et même de l'île lointaine de la Corse.

Dans le cadre idyllique de la calanque de Niolon, face à la rade de Marseille,





La FFESSM compte 20 nouveaux Mf2 !

© Jean-Pierre Montagnon

les stagiaires ont pu travailler toute la semaine dans les meilleures conditions : beau temps, mer chaude et peu agitée, malgré quelques coups de mistral, et enfin, un accueil de l'UCPA des plus chaleureux. À ces conditions optimales, il convient d'ajouter la qualité de la restauration, toujours bienvenue pour contribuer au réconfort physique et moral. Une seule ombre à ce tableau : la panne subite et inopinée de la machine à glaces... qui n'a pas pu enlever le goût salin des vagues rencontrées lors du 1000 mètres capelé.

On peut remercier Scubapro pour son soutien dans cette formation, en particulier par l'édition d'une série limitée de *tee-shirts* promotion Dr Paul-Louis Servettaz qui a donné lieu à une séance épique d'essayage, où les candidats ont dû admettre, comme pour le reste, qu'ils péchaient par un excès d'optimisme...

Les stagiaires

### Le mot du jury

La session d'examen qui s'est déroulée du 18 au 23 septembre à Niolon constituait un petit événement.

Pour la première fois, les 33 candidats inscrits à l'examen complet étaient rejoints par 5 autres ayant bénéficié de la conservation des groupes d'épreuves au Mf2, mise en place par la CTN. Au total, 38 candidats formaient donc les rangs de cette dernière session 2011, que tous les instructeurs présents ont qualifié de fort sympathique.

La disponibilité et la compétence de l'équipe de l'UCPA Niolon, l'efficacité et la patience du directeur de stage et examen, Jean-Pierre Vignocchi, ont permis que tout se déroule parfaitement. Même le vent à raidir toutes les funes qui soufflait en début d'examen n'a pas mis à mal toute cette belle organisation. Lors de la remise des diplômes, orchestrée par Jo Vrijens, président de la CTN, notre ami Jean Claude Cayol s'est vu remettre la médaille d'or de la FFESSM par le président Jean-Louis Blanchard. Au final, c'est sous un soleil ardent que 20 candidats ont reçu leur diplôme et, pour les plus brillants d'entre eux, deux ordinateurs (*Galileo Sol*, *Aladin Tec2G*) offerts par Scubapro, partenaire de la FFESSM, ainsi qu'une stab, offerte par le Vieux plongeur, également partenaire "historique". Les *tee-shirts* de la promotion ont été, comme d'habitude, offerts par Scubapro, et je profite de l'occasion pour les remercier. Six autres candidats ont obtenu également au moins un groupe d'épreuve. Ce résultat est en premier lieu l'aboutissement du travail des candidats, mais également des formateurs, tout au long du *cursus*, du stage initial à l'examen, en passant par les stages en situation. Merci à eux pour leur investissement. L'examen du brevet de Mf2 est sans doute le plus exigeant. C'est pourquoi tous les candidats, reçus totalement ou partiellement, ou non reçus, méritent dans tous les cas d'être félicités. ■

Jean-Noël Trucco,  
président du jury

### Les lauréats

- N° 1851 : Laurence Barchietto, Gaillard
- N° 1852 : Franck Bondon, Montesson
- N° 1853 : Claude Bordy, Strasbourg
- N° 1854 : Jean Baptiste Bron, Drusenheim
- N° 1855 : Roger de La Serviere, Paris
- N° 1856 : Gérard Faure, Boulogne Billancourt
- N° 1857 : Fabien Gimonet, Reims
- N° 1858 : Philippe Helias, Besançon
- N° 1859 : Thierry Krummel, Strasbourg
- N° 1860 : Nourrani Lignier-Abdool, Paris
- N° 1861 : Alexandre Luong Trong Van, Paris
- N° 1862 : Jérôme Mercier, Paris
- N° 1863 : Sébastien Merindol, Bedarrides
- N° 1864 : François Peigne, Biot
- N° 1865 : Nicolas Seksik, Marseille
- N° 1866 : Laurent Servettaz, Annecy le Vieux
- N° 1867 : Thierry Villanueva, Lingosheim
- N° 1868 : Yohann Moithey, St Ouen en Belin
- N° 1869 : Thierry Pera, Sausset les Pins
- N° 1870 : Nicolas Proeschel, Ste Foy les Lyon

**Questions relatives à la filière professionnelle,**  
Catherine Besnard, Réponses de Jo Vrijens, président de la CTN.

## Prérogatives d'enseignement.

- **Les BEES1 plongée ont des prérogatives d'enseignement de 0 à 40 m. Ces prérogatives sont-elles modifiées pour être identiques à celle du DE JEPS ?**

Non, les BEES1 gardent leurs prérogatives. On ne supprime pas les BEES1 qui existent. Il est prévu que l'arrêt des formations et examens conduisant au BEES1 plongée soit fixé au 31/12/2013.

- **Le BEES2 a des prérogatives au-delà de la plongée subaquatique. (cf fiche RNCP <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=2742>). La réforme de la filière professionnelle limite les prérogatives du DES JEPS à la "plongée air et nitrox circuit ouvert". Que deviennent les prérogatives du BEES2 concernant l'enseignement et l'entraînement des activités telles que hockey, apnée, photo... ?**

Même réponse que ci-dessus, les formations et examens conduisant au BEES2 devraient être arrêtés a/c du 31/12/2012 mais les BEES2 gardent leurs prérogatives.

- **Quelle reconnaissance du BEES2 auprès des commissions FFESSM respectives ?**

La même qu'aujourd'hui.

## Gérant de centre de plongée...

- **Les arrêtés présentent le BP JEPS comme diplôme de "technicien", le DE JEPS comme un diplôme de "chef d'équipe" et le DES JEPS comme un diplôme de "directeur de structure"... et seul un DES JEPS pourra, dès application des arrêtés, devenir gérant et responsable d'un centre ?**

- **Que deviendront les structures existantes ?**

Pas de changement les BEES1 et 2 ne disparaissent pas, ils gardent leurs prérogatives actuelles. On peut penser qu'il y aura tout simplement un ajout d'une nouvelle colonne avec les 3 nouveaux brevets (voir ci-dessous).

- **Il n'y a pas d'équivalence entre le BEES1 plongée et le DE JEPS. En décembre 2013, les BEES1 seront abrogés. Que deviendront les professionnels BEES1, salariés ou responsables de centre (droit d'exercer, prérogatives...)?**

Rien ne change, ils ne passent pas à la guillotine.

## Répercussions dans le monde fédéral

### Prérogatives d'enseignement

- **Jusqu'à présent, les qualifications professionnelles (Ms), FFESSM et CMAS étaient symétriques, avec des équivalences de prérogatives. Avec la réforme de la filière professionnelle ce n'est plus le cas ?**

Si, ça l'est toujours, on ne supprime rien on rajoute des brevets dans la grille c'est tout !

- **Les E1 FFESSM ont comme prérogatives : DP en milieu artificiel, baptême et initiation dans l'espace 0-6m. Mais ne rentrent pas dans les certifications retenues pour le BP JEPS. Que deviendront-ils ?**

Ils restent tel qu'ils sont, ils ne rentrent pas plus dans la nouvelle filière que dans celle d'aujourd'hui. Leurs prérogatives ne changent pas.

- **Les E2 FFESSM ont comme prérogatives, en plus des prérogatives E1, l'enseignement de 0 à 20 m... Cette position intermédiaire n'est pas représentée dans la filière professionnelle ?**

C'est vrai, les arrêtés parus récemment positionnent le BP JEPS comme GP et E1. D'autre part, ces mêmes arrêtés installent le

principe que le DE JEPS, étant le cœur du métier, doit être capable d'assumer l'ensemble des prérogatives liées à son métier, ce qui le positionne comme E4 dans la grille. Toutefois, les travaux en cours (il y en a encore pour presque 2 ans) examineront de près cette difficulté de découpage des zones *maximum* de profondeur.

- **Les E2 vont-ils perdre en prérogatives ?**

Bien sûr que non, ils gardent leurs prérogatives : pas de modification de poste.

- **Si non, quelle correspondance sur la grille des filières professionnelles ?**

Aucune correspondance, et d'ailleurs la grille de la future filière pro n'existe pas pour l'instant dans le CdS. Les 3 nouveaux brevets professionnels pourraient éventuellement s'intégrer dans la grille actuelle de la façon suivante, (voir ci-dessous) mais cela n'est qu'un projet.

- **Formateur de formateur. Cette prérogative était reconnue de façon équivalente pour les MF2 et BEES2. Avec la refonte de la filière, cette équivalence n'est plus respectée et les MF2 se voient exclus : des stages pédagogiques BP JEPS & DE JEPS (sauf si en plus BEES1 et nitrox confirmé); des stages pédagogiques DES JEPS; de l'organisation et de la coordination des actions de formations de formateur.**

Le contenu des DE et DES n'est pas encore paru (les travaux viennent à peine de reprendre!) et un MF2 n'a *jamais* eu des prérogatives dans des stages pédagogiques de la filière d'État. Pour être conseiller pédagogique des stagiaires BEES il faut être BEES2, ou BEES1 et MF2. Le MF2 garde son attribution d'E4, et de formateur de formateurs au sein de la FFESSM comme aujourd'hui.

- **Quelles sont les répercussions sur l'organisation des formations de cadres FFESSM ?**

Aucune !

- **Les formations de cadres fédéraux (initiateur, MF1) sont actuellement, en partie prises en charge par des structures commerciales, dont les acteurs sont MF2 + BEES1. Ces formations sont-elles concernées par la réforme (nécessité d'être DE ou DES BP JEPS)/ ou les formations fédérales, y compris en professionnel, peuvent être assurées par des MF2 ?**

Aucun changement : les formations de cadres au sein de la FFESSM sont assurées par des MF2, lesquels doivent être titulaires d'un brevet d'État s'ils souhaitent être rémunérés.

## Grille comprenant l'intégration de la nouvelle filière professionnelle

	FFESSM	État ancienne formule	État nouvelle formule
Guide de palanquée	P4	Stagiaire BEES 1	BP JEPS
Directeur de plongée exploration	P5	BEES 1	DE JEPS
Directeur de plongée enseignement	MF1	BEES 1	DE JEPS
E1	N2 + Initiateur	Néant	BP JEPS
E2	N4 + Initiateur	Stagiaire BEES 1	Néant
	Stagiaire MF1		
E3	MF1	BEES-1	Néant
E4	MF2	BEES-2	DE JEPS
			DES JEPS